



SA au capital de 170 000 000 dinars divisé en 34 000 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées

Siège Social : 18 Avenue Mohamed V – 1080

RC n° B 138811996 Tel: 71 126 000 Fax: 71 337 957

La Banque de l'Habitat est notée sur l'échelle internationale « B » à long terme avec perspective d'évolution « stable » et « B » à court terme par l'agence de notation Standard & Poor's en date du 06/07/2017

**Note d'opération relative à l'augmentation de capital
de la Banque de l'Habitat de 170 000 000 DT à 238 000 000 DT**

Nombre de titres à émettre :

- 6 800 000 actions nouvelles souscrites au prix d'émission de 15 DT
- 6 800 000 actions nouvelles gratuites

Visa n° **17 - 0981** du **26 OCT. 2017** du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

Monsieur Ahmed Mejaji

DIRECTION DU SUIVI DES PARTICIPATIONS ET DES FILIALES

Tel : 71 338 255/ 71 126 128 Fax : 71 338 311

Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération



Immeuble Assurances Salim
Lotissement AFH/BC5 3ème étage
Centre Urbain Nord- 1003 Tunis
Tel : 31 389 800
Fax : 71 948 512

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « Banque de l'Habitat 2017 » enregistré auprès du CMF en date du **26 OCT. 2017** sous le n° **17 - 004 /**

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la **Banque de l'Habitat** – 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis, la **BH INVEST**- Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn

Octobre 2017



SOMMAIRE

FLASH SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL.....	2
CHAPITRE 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION.....	4
1.1. RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION.....	4
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION.....	4
1.3. ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'OPERATION	4
1.4. RESPONSABLE DE L'INFORMATION	5
CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION	6
2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION	6
2.2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES	9
2.3. MARCHE DES TITRES	10
2.4. TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGE.....	10
2.5. PRISE EN CHARGE PAR TUNISIE CLEARING	10
BULLETINS DE SOUSCRIPTION ET DEMANDES D'ATTRIBUTION	11

1. Montant : 68 000 000 DT

Le capital social de la Banque de l'Habitat sera porté de 170 000 000 DT à 238 000 000 DT par :

- la souscription en numéraire et l'émission de 6 800 000 actions nouvelles pour une valeur de 34 000 000 dinars ;
- l'incorporation de réserves et attribution de 6 800 000 actions nouvelles gratuites.

2. Augmentation de capital par souscription en numéraire

▪ **Caractéristiques :**

Montant : 34 000 000 DT

Nombre d'actions nouvelles à souscrire : 6 800 000 actions

Valeur nominale de l'action : 5 DT

Prime d'émission de l'action : 10 DT

Forme des actions à émettre : Nominative

Catégorie : Ordinaire

Jouissance : 01/01/2017

▪ **Prix d'émission**

Cette émission sera opérée au prix de quinze (15) dinars chacune soit 5 dinars de valeur nominale et 10 dinars de prime d'émission. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

▪ **Droit préférentiel de souscription**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.
Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque de l'Habitat ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

▪ **Période de souscription**

La souscription aux 6 800 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) anciennes et ce du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(*)**.

.....
(*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **15/12/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

▪ **Souscription publique**

Passé le délai prévu pour la souscription à titre irréductible et réductible et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions nouvelles non souscrites seront offertes au public du **19/12/2017 au 20/12/2017 inclus**.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

▪ **Etablissements domiciliataires**

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque de l'Habitat exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 15 DT représentant le prix d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°14207207300700484459 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat, Agence INTERNATIONAL, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

3. Augmentation de capital par incorporation de réserves

▪ **Caractéristiques :**

Montant : 34 000 000 DT

Nombre d'actions nouvelles gratuites : 6 800 000 actions

Valeur nominale de l'action : 5 DT

Forme des actions gratuites : Nominative

Catégorie : Ordinaire

Jouissance : 01/01/2017

▪ **Droit d'attribution :**

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **17/11/2017**.

4. Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles gratuites (6 800 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (6 800 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du **01/01/2017**.

Chapitre 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1.1. Responsable de la note d'opération

Le Directeur Général de la Banque de l'Habitat : Monsieur Ahmed RJIBA

1.2. Attestation du responsable de la note d'opération

"A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comprennent pas d'omissions de nature à en altérer la portée."



Le Directeur Général de la Banque de l'Habitat
Ahmed RJIBA



1.3. Attestation des intermédiaires en Bourse chargés de l'opération

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération ».

BH INVEST

DIRECTRICE GENERALE

Sonia BEN FREJ LARBI


BH INVEST
Immeuble Assaf - 111M Bloc A
3ème étage Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
Tel: 71.399.800
Fax: 71.948.512



1.4. Responsable de l'information

Ahmed MEJAJI

Directeur du suivi des participations et des filiales

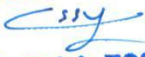
Adresse : 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis

Tél : 71 338 255 / 71 126 128

Fax : 71 338 311

E-mail: ahmed.mejaji@bh.fin.tn

La notice légale est publiée au JORT N° 130 du 31/10/2017

 **Conseil du Marché Financier**
Visa n° 7 - 0981 du 26 OCT 2017
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Salah ESSAYEL



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1. Renseignements relatifs à l'émission

2.1.1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque de l'Habitat, tenue le 07 septembre 2017, a décidé d'augmenter le capital social de la banque de 68 000 000 DT pour le porter de 170 000 000 DT à 238 000 000 DT en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 34 000 000 DT et ce, par l'émission de 6 800 000 actions nouvelles de nominal cinq (5) dinars chacune, à libérer intégralement lors de la souscription, majorées d'une prime d'émission de dix (10) dinars exigée intégralement à la souscription, soit à un prix d'émission de quinze (15) dinars l'action. Ces actions seront souscrites selon la parité d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a aussi autorisé dans sa 1^{ère} résolution, d'offrir au public les actions nouvelles non souscrites à titre irréductible et réductible.

- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 34 000 000 DT et ce, par l'émission de 6 800 000 actions nouvelles d'une valeur de 5 DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 1^{ème} résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

2.1.2. Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 68 000 000 DT répartis comme suit :

- 34 000 000 DT par souscription en numéraire et émission de 6 800 000 actions nouvelles ;
- 34 000 000 DT par incorporation de réserves et attribution de 6 800 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et de la catégorie ordinaire.

2.1.3. Augmentation du capital en numéraire

Le capital social sera augmenté de 34 000 000 DT par la création de 6 800 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

2.1.3.1 Prix d'émission des actions nouvelles

Cette émission sera opérée au prix de cinq (5) dinars l'action majorée d'une prime d'émission de dix (10) dinars, soit à un prix d'émission de quinze (15) dinars l'action. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

2.1.3.2 Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.
Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque de l'Habitat ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

2.1.3.3 Période de souscription

La souscription aux 6 800 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) anciennes et ce du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(*)**.

2.1.3.4 Souscription publique

Passé le délai prévu pour la souscription à titre irréductible et réductible et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public du **19/12/2017 au 20/12/2017 inclus**.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

2.1.3.5 Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque de l'Habitat exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de quinze (15) DT représentant le prix d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°14207207300700484459 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat, Agence International, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

(*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **15/12/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

2.1.3.6 Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **15/12/2017 à 16H à BH INVEST**, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BH INVEST), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription éventuellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

2.1.3.7 Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par « BH INVEST », Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

2.1.3.8 Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 34 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

2.1.4. Augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites

2.1.4.1 Montant

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de 34 000 000 DT à prélever sur les réserves de la Banque et la création de 6 800 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5 DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

2.1.4.2 Droits d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 34 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **17/11/2017**.

2.1.5. Jouissance des nouvelles actions

Les actions gratuites (6 800 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (6 800 000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} Janvier 2017**.

2.1.6. But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre du programme de recapitalisation de la Banque de l'Habitat.

L'augmentation de capital social permettra à la BH :

- de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires en fonds propres ;
- un développement équilibré, sécurisé et plus soutenu de ses activités ;
- de financer les investissements liés au plan de restructuration (développement du réseau, refonte du système d'information, ...).

2.2. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

2.2.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Selon l'article 34 des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

2.2.2. Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en Bourse.

2.2.3. Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1^{er} Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

2.3. Marché des titres

Les actions de la Banque de l'Habitat sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

2.3.1. Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 34 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de la Banque de l'Habitat inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/11/2017**, droits de souscription et d'attribution détachés.

2.3.2. Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 6 800 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

2.3.3. Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites

Les 6 800 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution soit le **17/11/2017**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

2.3.4. Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(*)**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Les négociations en Bourse sur les droits d'attribution commencent à partir du **17/11/2017**.

2.4. Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

2.5. Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001901016**» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001901008**» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(*)**.

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001900992**» à partir du **17/11/2017**.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BH INVEST -Intermédiaire en Bourse.

.....
(*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **15/12/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.



Société Anonyme au capital de 170 000 000 dinars divisé en 34 000 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées

Registre de Commerce : B 13 881 1996

Siège Social : 18 Avenue Mohamed V-1080 Tunis BP 242 Cedex 1080- Tel : 71 126 000-Fax: 71 337 931

Objet social : l'exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi des crédits

La Banque de l'Habitat est notée sur l'échelle internationale "B" à long terme avec perspective d'évolution stable et "B" à court terme par l'agence de notation "Standard & Poor's" en date du 06 juillet 2017

Augmentation de capital de la Banque de l'Habitat de 170 000 000 DT à 238 000 000 DT

Nombre de titres à émettre :

- 6 800 000 actions nouvelles souscrites au prix de 15 DT

- 6 800 000 actions nouvelles gratuites

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07/09/2017

Visa du Conseil du Marché Financier N° 17-0981 du 26 OCT 2017

Notice légale publiée au JORT N° 130 du 31/10/2017

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert sur les livres de la BH – Agence International sous le N° 14207207300700484459

Bulletin de souscription N°

Je (nous) soussigné (s)

Nom et Prénom ⁽¹⁾ : ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr
Nationalité : pièce d'identité ⁽¹⁾ : ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport
N° Délivrée le :/...../..... à
Profession / activité :
Adresse : code postal : pays : Tél :

Agissant pour le compte ⁽¹⁾ : ☐ De moi-même
☐ Du mandant en qualité de :
☐ Tuteur
☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :	
Personne Physique ⁽¹⁾ : ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr	Personne Morale
Nom et Prénom	Raison sociale :
Nationalité : pièce d'identité ⁽¹⁾ : ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport	N° RC :
N° Délivrée le :/...../..... à	Matricule Fiscal :
Profession / activité :	
Adresse : code postal : pays : Tél :	

Déclare (ons) souscrire (en toutes lettres) ⁽²⁾ : (en chiffres) actions nouvelles portant jouissance en dividende à partir du 01/01/2017.

1) A titre irréductible: à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) anciennes contre la remise des mes (nos):

..... Actions anciennes

..... Droits acquis en Bourse (attestation N° du/...../.....)

..... Total des droits de souscription donnant droit à actions nouvelles

2) A titre réductible : à actions nouvelles

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « BH 17 » et de la note d'opération relative à l'augmentation de capital sus indiquée et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'actions ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) ⁽³⁾ :

☐ En espèces

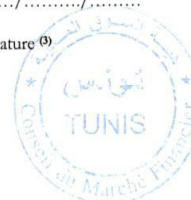
☐ Par chèque n° Tiré sur Agence

☐ Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) ⁽³⁾ représentant le montant des actions souscrites, à titre irréductible et réductible, à raison de 15 DT par action.

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession,
le second servant de souche
Tunis le,/...../.....

Signature ⁽⁴⁾



1: Cocher la case correspondante

2: Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)

3: Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Lu et Approuvé"

Copie



Société Anonyme au capital de 170 000 000 dinars divisé en 34 000 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées

Registre de Commerce : B 13 881 1996

Siège Social : 18 Avenue Mohamed V-1080 Tunis BP 242 Cedex 1080- Tel : 71 126 000-Fax: 71 337 931

Objet social : l'exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi des crédits

La Banque de l'Habitat est notée sur l'échelle internationale "B" à long terme avec perspective d'évolution stable et

"B" à court terme par l'agence de notation "Standard & Poor's" en date du 06 juillet 2017

Augmentation de capital de la Banque de l'Habitat de 170 000 000 DT à 238 000 000 DT

Nombre de titres à émettre :

- 6 800 000 actions nouvelles souscrites au prix de 15 DT

- 6 800 000 actions nouvelles gratuites

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07/09/2017

Visa du Conseil du Marché Financier N° 117-0981 du 26 OCT 2017

Notice légale publiée au JORT N° 130 du 31/10/2017

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert sur les livres de la BH – Agence International sous le N° 14207207300700484459

Bulletin de souscription N°

Je (nous) soussigné (s)

Nom et Prénom ⁽¹⁾ : ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr
Nationalité : pièce d'identité ⁽¹⁾ : ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport
N° Délivrée le :/...../..... à
Profession / activité :
Adresse : code postal : pays : Tél :

Agissant pour le compte ⁽¹⁾ : ☐ De moi-même
☐ Du mandant en qualité de :
☐ Tuteur
☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :

Personne Physique ⁽¹⁾ : ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr	Personne Morale
Nom et Prénom	Raison sociale :
Nationalité : pièce d'identité ⁽¹⁾ : ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport	N° RC :
N° Délivrée le :/...../..... à	Matricule Fiscal :
Profession / activité :	
Adresse : code postal : pays : Tél :	

Déclare (ons) souscrire (en toutes lettres) ⁽²⁾ (en chiffres) actions nouvelles portant jouissance en dividende à partir du 01/01/2017.

1) A titre irréductible : à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) anciennes contre la remise des mes (nos) :

..... Actions anciennes

..... Droits acquis en Bourse (attestation N° du/...../.....)

..... Total des droits de souscription donnant droit à actions nouvelles

2) A titre réductible : à actions nouvelles

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « BH 2017 » et de la note d'opération relative à l'augmentation de capital sus indiquée et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'actions ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) ⁽³⁾ :

☐ En espèces

☐ Par chèque n° Tiré sur Agence

☐ Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) ⁽³⁾ représentant le montant des actions souscrites, à titre irréductible et réductible, à raison de 15 DT par action.

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession,
le second servant de souche
Tunis le,/...../.....

Signature ⁽³⁾

1: Cocher la case correspondante

2: Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)

3: Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Lu et Approuvé"





Société Anonyme au capital de 170 000 000 dinars divisé en 34 000 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées

Registre de Commerce : B 13 881 1996

Siège Social : 18 Avenue Mohamed V-1080 Tunis BP 242 Cedex 1080- Tel : 71 126 000-Fax: 71 337 931

Objet social : l'exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi des crédits

La Banque de l'Habitat est notée sur l'échelle internationale "B" à long terme avec perspective d'évolution stable et

"B" à court terme par l'agence de notation "Standard & Poor's" en date du 06 juillet 2017

Augmentation de capital de la Banque de l'Habitat de 170 000 000 DT à 238 000 000 DT

Nombre de titres à émettre :

- 6 800 000 actions nouvelles souscrites au prix de 15 DT

- 6 800 000 actions nouvelles gratuites

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07/09/2017

Visa du Conseil du Marché Financier N° du 28 OCT 2017

Notice légale publiée au JORT N° 130 du 31/10/2017

Demande d'Attribution N°

Je (nous) soussigné (s)

Nom et Prénom ⁽¹⁾ :	☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr
Nationalité :	 pièce d'identité ⁽¹⁾ : ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport
N°	Délivrée le :/...../..... à
Profession / activité :	
Adresse :	 code postal : pays : Tél :

Agissant pour le compte ⁽¹⁾ :	☐ De moi-même
	☐ Du mandant en qualité de :
	☐ Tuteur
	☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :	
Personne Physique ⁽¹⁾ : ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr	Personne Morale
Nom et Prénom	Raison sociale :
Nationalité :	N°RC :
..... pièce d'identité ⁽¹⁾ : ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport	Matricule Fiscal :
N°	
Délivrée le :/...../..... à	
Profession / activité :	
Adresse :	code postal : pays : Tél :

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « BH 17 » et de la note d'opération relative à l'augmentation de capital sus indiquée et pris connaissance de leur contenu.

Sur cette base, je (nous) vous demande (ons) l'attribution de (en toutes lettres) ⁽²⁾

(en chiffres) actions gratuites à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes. Etant signalé que cette demande d'attribution ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision d'attribution gratuite d'actions.

A l'appui de ma (notre) demande, j' (nous) exerce (çons) ⁽³⁾ :

..... Droits d'attribution, issus de mes (nos) actions anciennes

..... Droits d'attribution, acquis en bourse le

..... Total des droits d'attribution donnant droit à (en toutes lettres)

(en chiffres) actions nouvelles gratuites

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession,
le second servant de souche
Tunis le,/...../.....

Signature ⁽³⁾

1: Cocher la case correspondante

2: Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)

3: Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Lu et Approuvé"



Copie



Société Anonyme au capital de 170 000 000 dinars divisé en 34 000 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées

Registre de Commerce : B 13 881 1996

Siège Social : 18 Avenue Mohamed V-1080 Tunis BP 242 Cedex 1080- Tel : 71 126 000-Fax: 71 337 931

Objet social : l'exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi des crédits

La Banque de l'Habitat est notée sur l'échelle internationale "B" à long terme avec perspective d'évolution stable et

"B" à court terme par l'agence de notation "Standard & Poor's" en date du 06 juillet 2017

Augmentation de capital de la Banque de l'Habitat de 170 000 000 DT à 238 000 000 DT

Nombre de titres à émettre :

- 6 800 000 actions nouvelles souscrites au prix de 15 DT

- 6 800 000 actions nouvelles gratuites

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07/09/2017

Visa du Conseil du Marché Financier N° 117-0981 du 25 OCT 2017

Notice légale publiée au JORT N° 130 du 31/10/2017

Demande d'Attribution N°

Je (nous) soussigné (s)

Nom et Prénom ⁽¹⁾ : ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr
Nationalité : pièce d'identité ⁽¹⁾ : ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport
N° Délivrée le :/...../..... à
Profession / activité :
Adresse : code postal : pays : Tél :

Agissant pour le compte ⁽¹⁾ : ☐ De moi-même
☐ Du mandant en qualité de :
☐ Tuteur
☐ Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :	
Personne Physique ⁽¹⁾ : ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr	Personne Morale
Nom et Prénom	Raison sociale :
Nationalité : pièce d'identité ⁽¹⁾ : ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport	N°RC :
N° Délivrée le :/...../..... à	Matricule Fiscal :
Profession / activité :	
Adresse : code postal : pays : Tél :	

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « BH 2017 » et de la note d'opération relative à l'augmentation de capital sus indiquée et pris connaissance de leur contenu.

Sur cette base, je (nous) vous demande (ons) l'attribution de (en toutes lettres) ⁽¹⁾

(en chiffres) actions gratuites à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes. Etant signalé que cette demande d'attribution ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision d'attribution gratuite d'actions.

A l'appui de ma (notre) demande, j' (nous) exerce (çons) ⁽¹⁾ :

..... Droits d'attribution, issus de mes (nos) actions anciennes

..... Droits d'attribution, acquis en bourse le

..... Total des droits d'attribution donnant droit à (en toutes lettres)

(en chiffres) actions nouvelles gratuites

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession,

le second servant de souche

Tunis le,/...../.....

Signature ⁽¹⁾

1: Cocher la case correspondante

2: Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)

3: Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Lu et Approuvé"

